

ainsi de décourager les "contrebandiers-amateurs", en soulignant tous les risques de ce trafic prohibé.- Est-il besoin de le préciser, à la lourde peine d'emprisonnement s'ajoutent les aléas des geôles turques, les conditions d'une détention certes plus rigoureuse que dans notre pays...-. Ne pourrait-on, par le canal de la presse, de la radio et de la télévision, mettre en garde les milieux les plus exposés, - notamment les jeunes, plus influençables et tentés par ceux qui, sans scrupules, leur ont fait miroiter des ponts d'or? Ne pourrait-on également utiliser la discussion sur le rapport de gestion du Conseil fédéral pour alerter l'opinion publique?

Evidemment, les obstacles de nature contingente et fiscale posés par les autorités turques à l'importation normale des montres ne peut que favoriser la contrebande!

Comme vous le savez, le niveau du contingent ordinaire de montres suisses dans le cadre du programme annuel d'importations est fixé à 100'000 dollars. A ce chiffre, il faut ajouter le contingent annuel variable alloué à la Suisse dans le cadre de la foire d'Izmir, qui s'est élevé en 1968 à 217'000 dollars. Le montant total annuel de 317'000 dollars est extrêmement bas pour un pays qui, en pleine expansion démographique (la Turquie a l'un des taux de natalité les plus élevés du monde), compte près de 35 millions d'habitants. D'autre part, les statistiques officielles de notre commerce extérieur indiquent que l'exportation de montres à destination de mon pays de résidence dépasse pour 1967 6'300'000 francs, ce qui évidemment ne coïncide pas avec le contingent global admis par la Turquie d'un montant de l'ordre de 317'000 dollars!

Aux difficultés d'ordre contingente s'ajoutent en outre les charges fiscales prohibitives qui frappent à la frontière turque les produits d'horlogerie suisses. Ainsi, pour une montre-bracelet en or importée par la route, les charges fiscales se montent à:

charge douanière:	75%
droit de timbre:	15%
taxe communale:	15%
	<hr/>
Total	105%

auxquels s'ajoute un impôt de consommation de 40%, prélevé sur la valeur cif et les 105% du total ci-dessus!

Tous ces éléments font que d'après les estimations de M. Bauer, Président de la Fédération Horlogère, qui vient de séjourner en Turquie, sur 10 montres suisses introduites dans ce pays, 9 montres entrent par la contrebande!

Il n'est dès lors pas étonnant que certaines personnalités turques suspectent des industriels suisses, voire

même les autorités, de complaisance, à tout le moins d'indifférence, à l'égard de la contrebande. Le Président et le Directeur de la F.H. ont clairement mis les choses au point, affirmant en présence notamment de M. Ataman, sous-secrétaire d'Etat du Commerce, que l'industrie horlogère était la première à déplorer une telle situation.- Comme il ne peut y avoir deux marchés parallèles assurant la qualité des services après-vente, c'est le renom de la montre suisse qui est finalement en jeu.

Pour décourager la contrebande qui cause un préjudice considérable à la Turquie, il faudrait à la fois augmenter le contingent et abaisser les droits de douane. Nous avons l'impression que la F.H. se propose de soulever ce problème auprès de la Division du Commerce, dans le but de l'amener à obtenir des autorités turques une augmentation des contingents d'importation pour des montres suisses, contre l'octroi à la Turquie d'autres avantages commerciaux, comme par exemple une augmentation de notre importation de vin turc.

Par ailleurs, les dirigeants de la F.H. se sont appliqués à montrer que, pour développer le tourisme, importante source potentielle de devises étrangères, il faut créer l'infrastructure et à celle-ci appartient un commerce libéralisé offrant au touriste une grande gamme de biens de consommation - dont les montres! Dans cette perspective, M. Bauer a lancé l'idée de créer sur place, dans mon pays de résidence, des manufactures d'horlogerie sous contrôle suisse.

Toutefois, je doute que les milieux turcs concernés se laissent convaincre par les arguments de M. Bauer, qui a promis d'envoyer aux autorités turques encore une étude documentaire à ce sujet.

Voici, brossées à grands traits, quelques-unes des conséquences de la contrebande sur le plan économique. Il est à craindre que, si le diagnostic du mal est relativement simple, l'application d'une thérapeutique efficace s'avère très malaisée.

J'ajouterai enfin - remarque finale plutôt que conclusion - qu'une campagne d'information destinée à prévenir le recrutement de contrebandiers dans notre pays, comme nous l'avons proposé plus haut, aurait, du point de vue économique, au moins ceci de positif, qu'elle attesterait, à l'égard des autorités turques suspicieuses, notre volonté concordante de lutter contre la fraude et de ne pas la "couvrir".

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

Burmann

Annexe: liste des Suisses arrêtés en Turquie pour contrebande de montres.

Copie à la Division du Commerce du DFEP, Berne